



CENTRE CORSE  
CENTRU DI CORSICA

Aout 2017

# Rapport d'activité

Animation du site Natura 2000  
FR 94 00602

« Basse Vallée du Tavignanu »



*Rédaction : Violette Foubert*



# CENTRE CORSE CENTRU DI CORSICA

## SOMMAIRE

|                                                                                            |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. Préambule .....                                                                         | 27 |
| 1.1. Le Docob et le site Natura 2000 .....                                                 | 27 |
| 1.2. L'animation .....                                                                     | 27 |
| 1.3. Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB .....                                         | 28 |
| 1.4. Mission de la structure animatrice .....                                              | 32 |
| 2. Avancement des actions .....                                                            | 32 |
| Lettres d'information .....                                                                | 36 |
| Facebook .....                                                                             | 38 |
| Sortie nature.....                                                                         | 38 |
| Sentier de randonnées .....                                                                | 38 |
| La charte N2000 .....                                                                      | 38 |
| Points informations.....                                                                   | 38 |
| 2.2. Synthèse .....                                                                        | 43 |
| 2.3. Animation des MAET .....                                                              | 44 |
| 3. Évaluation des incidences des projets.....                                              | 44 |
| 3.1. Les projets .....                                                                     | 44 |
| 3.2. Mission de l'animateur.....                                                           | 44 |
| 4. Participation à la vie du réseau Natura 2000 .....                                      | 45 |
| 5. Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site ..... | 45 |
| 6. Gestion administrative .....                                                            | 45 |



## CENTRE CORSE CENTRU DI CORSICA

### **1. Préambule**

#### **1.1. *Le Docob et le site Natura 2000***

L'action de l'Union Européenne en faveur de la préservation de la diversité repose en particulier sur la création d'un réseau écologique cohérent d'espaces, dénommé réseau Natura 2000, institué par la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979, dite directive "Oiseaux" et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage (à l'exception des oiseaux), dite directive "Habitats, Faune, Flore".

Dans le cadre de cette dernière Directive, le site Natura 2000 « Basse vallée du Tavignano » FR9400602 a été désigné par l'arrêté ministériel du 17 mars 2008 et a pour objectifs la conservation et le rétablissement dans un état favorable des habitats naturels, de la faune et de la flore qui ont justifié sa désignation.

Deux années de travail de concertation entre scientifiques, administrations et usagers, propriétaires fonciers et agriculteurs ont permis au comité de pilotage de concevoir et d'adopter le document d'objectifs du site Natura 2000 « Basse vallée du Tavignano » en mars 2010. L'animation de ce site est effective depuis avril 2013 jusqu'à décembre 2017.

#### **1.2. *L'animation***

Le comité de pilotage du site Natura 2000 « Basse vallée du Tavignano » est présidé par Dominique Cecchi, sous-préfet de Corte. L'animation a été confiée à l'association A Rinascita – CPIE Centre Corse pour une durée de trois ans après appel d'offre. Celle-ci a débuté en février 2015 et se poursuivra jusque décembre 2017. La structure animatrice s'est engagée à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution du programme d'animation sur la base du cahier des charges et d'un programme prévisionnel d'activité du site. Pour l'année 2017, 23,5 jours d'animation étaient prévus ont été réalisés.

| n°action              | Intitulé                                                                                                 | Mission                                                                                                      | Temps (jrs) animation | Réalisé |
|-----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|---------|
| 0                     | Animation générale                                                                                       | COPIL (Convocation, conduite de réunion, rédaction de comptes-rendus...)                                     | 2                     | 2       |
|                       |                                                                                                          | Bilan d'activité annuel sur l'ensemble des fiches action et financier, perspective d'action à minima à N + 1 | 1                     | 1       |
|                       |                                                                                                          | Veille locale (évaluation d'incidence, aides aux porteurs de projet...)                                      | 1                     | 1       |
|                       |                                                                                                          | Mise à jour du tableau de bord de suivi des actions et échéancier                                            | 0,5                   | 0,5     |
|                       |                                                                                                          | Actualisation des données scientifique                                                                       |                       |         |
| 1                     | Extension du site Natura 2000                                                                            | Repondre à la DREAL                                                                                          | 1                     | 1,5     |
| 2                     | Demande de statut de protection pour Ophrys eleonora                                                     | Suivi des travaux du CBN                                                                                     | 0                     |         |
| 3                     | Gestion des sites à espèces végétales protégées                                                          | Suivi de la mise en œuvre de l'action par l'ACMO                                                             | 0                     |         |
| 4                     | Suivi des espèces végétales protégées                                                                    | Suivi de la mise en œuvre de l'action par l'ACMO                                                             | 0                     |         |
| 5 et 6                | Améliorer la prise en compte des Tortues d'Hermann dans les pratiques agricoles et favoriser son habitat | Rencontre d'agriculteurs avec Claire Lambardan (OEC)                                                         | 1                     | 0,5     |
| 7                     | Conservation des gîtes à chauve-souris                                                                   | Suivi de l'étude menée par le GCC (conventionnement propriétaires, travaux...)                               | 1                     | 1       |
| 8                     | Etude sur la dispersion du Murin à oreilles échancrées                                                   | Accompagnement du GCC dans la recherche de financement pour réaliser l'action                                | 0                     |         |
|                       |                                                                                                          | Suivi de la mise en œuvre de l'action (dates de prospection, résultats de l'étude...)                        | 0                     |         |
| 9 et 10               | Restauration de la fonctionnalité du fleuve et des ripisylves                                            | Suivi du plan de gestion, participations aux COPIL, organisation réunions...                                 | 6                     | 6       |
| 11                    | Conservation des habitats à Cistude d'Europe                                                             | Voir fiche 18                                                                                                | 0                     |         |
| 12                    | Suivi des sources encroûtantes, reptiles et amphibiens                                                   | Non prioritaire                                                                                              | 0                     |         |
| 13.1                  | Communication générale                                                                                   | Rédaction d'une lettre d'information (x2)                                                                    | 2                     | 2       |
|                       |                                                                                                          | Animation grand public (x1)                                                                                  | 2                     | 2       |
|                       |                                                                                                          | Animation d'une page facebook                                                                                | 0,5                   | 0,5     |
| 13.2                  | Réalisation d'un parcours de pêche/sentier de découverte                                                 | Prospection sentier                                                                                          | 1,5                   | 1,5     |
|                       |                                                                                                          | Définition du projet (objectifs, circuit, moyens, forme...)                                                  | 0                     |         |
|                       |                                                                                                          | Recherche de financements                                                                                    | 0                     |         |
|                       |                                                                                                          | Mise en œuvre du projet                                                                                      | 0                     |         |
| 13.3                  | Point information                                                                                        | Action achevée                                                                                               | 0                     |         |
| 14                    | Restaurer la franchissabilité du barrage de Cardiccia                                                    | Suivi de l'étude préalable                                                                                   | 2                     | 3       |
|                       |                                                                                                          | Suivi de la restauration du barrage                                                                          | 0                     |         |
| 15                    | Suivi du petit rhinolophe                                                                                | Action achevée                                                                                               | 0                     |         |
| 16                    | Sensibilisation et information des guides touristique et de sport en pleine nature                       | Prise de contact avec les guides (relance téléphonique + rencontre si besoin)                                | 0                     |         |
| 17                    | Animation de la charte Natura 2000                                                                       | Prise de contact avec les propriétaires                                                                      | 2                     | 1       |
|                       |                                                                                                          | Réunion d'information                                                                                        | 0                     |         |
| 18                    | Mise en place d'un APPB                                                                                  | Communiquer sur l'APPB                                                                                       | 0                     |         |
| TOTAL TEMPS ANIMATION |                                                                                                          |                                                                                                              | 23,5                  | 23,5    |

### 1.3. Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB

Ce site Natura 2000 de 770 ha, longe le Tavignanu depuis la confluence avec le Vecchio jusqu'à la mer et traverse 9 communes (Venaco, Noceta, Erbajolo, Focicchia, Altiani, Piedicorte, Giuncaggio, Antisanti et Aléria).

La basse vallée du Tavignanu est riche d'une biodiversité remarquable et fragile : alose feinte (site de reproduction unique en Corse), chauves-souris (murin à oreilles échancrées, petites rhinolophes...), discoglosse sarde, cistude d'Europe, tortue d'Hermann, orchidées remarquables (ophrys d'Eleonore, spiranthe d'été...), sources pétrifiantes, ripisylves, prés salés méditerranéen...Au total, ce site comporte 10 habitats et 13 espèces faunes d'intérêt communautaire, ainsi qu'une dizaine d'espèces flores à forts enjeux patrimoniaux.

De part et d'autre du fleuve, l'agriculture domine et en particulier l'arboriculture et la viticulture. Ces activités peuvent impacter le milieu par l'utilisation de produits phytosanitaires qu'elles entraînent mais également par des pratiques agricoles non favorables à la biodiversité. Le défrichement agricole ou l'utilisation du feu pastoral peut contribuer à dégrader les ripisylves tout comme l'introduction d'espèces végétales exotiques. L'exploitation forestière irraisonnée peut entraîner la disparition des habitats forestiers et la faune et flore associées ainsi qu'éroder les sols. D'autre part, dans cette zone, l'élevage reste exclusivement extensif et celui-ci ne permet pas le maintien des milieux ouverts favorables aux orchidées ou tortues d'Hermann. L'habitat des chauves-souris est dégradé car l'entretien des paillers ne se fait plus. L'activité d'extraction de granulats par pompage dans le Tavignanu ainsi que la restitution après décantation entraîne une turbidité des eaux de surface préjudiciable à la flore et la faune aquatiques.

Une espèce exotique à caractère invasif, la canne de Provence, a remplacé les essences locales des ripisylves à 80 % sur le bas Tavignanu. Celle-ci semble moins favorable à l'accueil d'une faune et d'une flore diversifiée caractéristique des ripisylves naturelles. D'autre part, les zones érodées, sans végétation, sont des espaces propices au développement de la canne de Provence mais aussi d'autres espèces telle que l'ailante. Favoriser l'installation d'une végétation ligneuse stratifiée avec des essences locales sur les berges érodées et restaurer les ripisylves existantes paraît être incontournable pour la réhabilitation d'habitats favorables à la biodiversité mais aussi pour rétablir la fonctionnalité des ripisylves et retrouver un intérêt paysager tout le long du fleuve.

Avant la construction de la micro-centrale hydroélectrique de Cardiccia, sur la commune de Giuncaggio, l'aloise feinte était présente et se reproduisait sur les quarante derniers kilomètres du cours d'eau. Cette espèce, rare en Corse, se reproduit seulement dans le Tavignanu. Ainsi, le barrage constitue aujourd'hui un obstacle infranchissable par l'aloise feinte lors de sa migration, elle a alors une aire de reproduction limitée à l'aval du barrage. En effet, la passe à poisson présente sur le barrage n'est pas adaptée à l'aloise feinte et n'est également pas fonctionnelle pour la truite. De plus, le barrage entraînerait également une très forte mortalité (80 %) chez les anguilles lors de la dévalaison (passage dans les turbines).

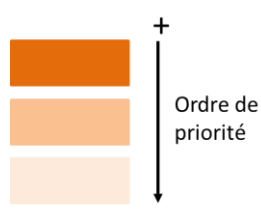
Ainsi la restauration de la continuité écologique du fleuve à ce niveau, par l'aménagement de la micro-centrale ou la restauration de la passe à poisson paraît indispensable pour la conservation de ces deux espèces dans le Tavignanu. D'autre part, la micro-centrale forme également un obstacle à l'écoulement et au transport sédimentaire sur le fleuve. Il peut entraîner des déséquilibres, modifier la dynamique naturelle et l'hydromorphologie du cours d'eau ce qui n'est pas sans conséquences écologiques. Ainsi, la restauration de la continuité sédimentaire du fleuve permettrait d'assurer le bon déroulement du transport naturel des matériaux solides du fleuve, le bon fonctionnement des réservoirs biologiques et de restaurer la dynamique naturelle du fleuve.

| ENJEUX                                                                                 | Code | OBJECTIFS                                                                                                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| A - Promouvoir la conservation et la restauration de la ripisylve                      | A.1  | Conserver et restaurer la ripisylve                                                                                    |
|                                                                                        | A.2  | Lutter contre les espèces invasives                                                                                    |
| B - Favoriser la réouverture des milieux                                               | B. 1 | Promouvoir une bonne gestion des parcelles                                                                             |
| C - Favoriser le maintien des bâtiments agricoles paillers                             | C.1  | Conserver et restaurer les gîtes à chauves-souris                                                                      |
| D - Assurer le bon état du Tavignano                                                   | D.1  | Faire respecter les normes en matière de rejets bactériologiques et physicochimiques                                   |
|                                                                                        | D.2  | Maintenir les corridors écologiques                                                                                    |
| E - Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en œuvre du Docob            | E.1  | Identifier et appuyer les acteurs locaux pour la signature de conventions et contrat MAET                              |
|                                                                                        | E.2  | Faire connaître les objectifs et les actions du Docob auprès du grand public                                           |
|                                                                                        | E.3  | Encourager des pratiques environnementales respectueuses à l'échelle globale du site                                   |
|                                                                                        | E.4  | Sensibiliser le public, mais aussi les touristes, les scolaires et les socioprofessionnels locaux à la gestion durable |
| F - Suivre l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur le site | F.1  | Assurer le suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire                                                   |
|                                                                                        | F.2  | Suivre l'impact des mesures de gestion engagées sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire                |
| G - Etendre le site et les protections                                                 | G.1  | Etendre la superficie du site aux zones justifiées scientifiquement (inventaires)                                      |
|                                                                                        | G.2  | Définir les protections réglementaires adaptées                                                                        |
| H - Animation du site Natura 2000                                                      | H.1  | Animer le site Natura 2000                                                                                             |

Le DOCOB cible alors plusieurs actions hiérarchisées qui participeront à la conservation des espèces et des habitats présents sur le site.

En 2017, l'ordre de priorité et les actions sont les suivantes :

| Fiches action |                                                                                                          |
|---------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 0             | <b>Animation du site Natura 2000</b>                                                                     |
| 1             | <b>Extension du site Natura 2000</b>                                                                     |
| 2             | Protection d' <i>Ophrys eleonora</i>                                                                     |
| 3 et 4        | Gestion et suivi des espèces d'orchidées                                                                 |
| 5 et 6        | Améliorer la prise en compte des tortues d'Hermann dans les pratiques agricoles et favoriser son habitat |
| 7 et 7.1      | Conserver les gîtes à chauves-souris                                                                     |
| 8             | Suivi du murin à oreilles échancrées                                                                     |
| 9 et 10       | <b>Restauration des ripisylves, des berges et de la fonctionnalité du fleuve</b>                         |
| 11            | Conserver les habitats à cistude d'Europe                                                                |
| 12            | Suivi des sources encroûtantes, reptiles et amphibiens                                                   |
| 13.1          | <b>Communication</b>                                                                                     |
| 13.2          | Réalisation d'un parcours de pêche éducatif                                                              |
| 13.3          | Point information                                                                                        |
| 14            | <b>Restaurer la franchissabilité de la micro-centrale de Cardiccia</b>                                   |
| 15            | Suivi du petit Rhinolophe                                                                                |
| 16            | Sensibilisation et information guide touristique sport en pleine nature                                  |
| 17            | <b>Charte Natura 2000</b>                                                                                |
| 18            | Evaluation et prise en compte des impacts liés aux navigations à moteur                                  |
| 19            | Etude de l'intérêt des ripisylves pour les chiroptères                                                   |



#### **1.4. Mission de la structure animatrice**

Les missions de la structure animatrice du Docob s'articulent autour des volets suivants :

1. Gestion des habitats et espèces
2. Suivi des évaluations d'incidences
3. Suivis scientifiques
4. Information, communication et sensibilisation
5. Veille à la cohérence des politiques publiques
6. Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site

## **2. Avancement des actions**

### **2.1. Les actions**

#### Fiche action 1 : Extension du site

La DREAL souhaite récupérer les informations relatives à la proposition d'extension du site Natura 2000.

L'animatrice a élaboré un dossier complet et transmis à la DDTM.

#### Fiche action 2 : Statut de protection d'*Ophrys eleonora*

La modification du statut d'*Ophrys eleonora* s'intègre dans une démarche globale de révision par le Conservatoire Botanique National de Corse des listes rouges et de la révision des listes d'espèces protégées nationales et régionales. La liste rouge régionale a été validée en juillet 2015 et *Ophrys eleonora* est maintenant inscrite à la liste rouge régionale en espèce « en danger critique d'extinction ». Cette inscription légitimera les actions de gestion en faveur de l'espèce. Cette action n'est donc plus prioritaire pour 2017.



### Fiche action 3 : Gestion des sites à espèces végétales

Les zones ciblées se situent sur deux parcelles sur la commune d'Antisanti ; ZR34 et ZR38. Sans entretien, le milieu se referme, phénomène néfaste pour les populations d'orchidées. L'ACMO a pris contact avec les deux propriétaires des parcelles afin de conventionner avec eux dans l'objectif d'intervenir pour assurer la gestion et l'entretien des parcelles : débroussaillage manuel et arrachage de ligneux, pose d'enclos pour éviter le piétinement des bovins si nécessaire. En 2016, l'ACMO a envoyé les conventions aux propriétaires. Un propriétaire d'une parcelle a renvoyé la convention signée. L'autre parcelle appartient à deux frères, l'ACMO était en contact avec l'un d'eux pour établir une convention. L'ACMO n'étant plus active, cette action n'est pas prioritaire en 2017.

### Fiche 4 : Suivi des espèces végétales

L'ACMO suit les espèces d'orchidées par comptage sur les parcelles concernées. Il semble qu'*Ophrys Eleonora* est moins présente sur les parcelles mais s'est installée en bord de route. Ceci montre bien que la fermeture du milieu ne lui est pas favorable. Une demande de non traitement des bords de route dans cette zone a été formulée auprès du service des routes début 2016. A partir du 1er janvier 2017 les collectivités ne peuvent plus utiliser de produits phytosanitaires sur les voiries. Cette action n'est pas prioritaire en 2017. L'animatrice pourra cependant aller voir si les quelques pieds observés en 2015 sont encore présents.

### Fiche action 5 et 6 : Favoriser les habitats à tortues d'Hermann et améliorer sa prise en compte dans les pratiques agricoles

L'ouverture des milieux via un débroussaillage adapté (périodes et méthodes) améliore la qualité des habitats à tortue d'Hermann. Cette gestion peut passer par un petit contrat avec un particulier ou un contrat MAEC avec les agriculteurs. L'animatrice s'est rapprochée de l'agent pastoral du secteur début 2017. Un exploitant a fait la demande en 2017 mais ne pourra pas être pris en compte sur cette programmation car son « poids environnemental » est trop faible.

## Fiche action 7 : Conservation des gîtes à Chauves-souris, gîte de Lopie

Cette maisonnette abandonnée se dégrade et n'est bientôt plus favorable à l'accueil du petit rhinolophe, notamment à cause de fuites d'eau provenant du toit.



Une réunion s'est tenue sur site en décembre 2016 avec l'Architecte des Bâtiments de France. Afin de pérenniser ce gîte, M Turquet de Beauregard a conseillé vivement une restauration complète du bâtiment, avec restauration de la charpente et de la toiture, ce qui élève les travaux à il faut envisager une restauration

plus complète du bâtiment ce qui élève les travaux à 35 000 € environ. Car, sur plusieurs années, la succession de petits travaux pourraient revenir plus chers que la restauration complète. Il a conseillé également de prendre un maître d'œuvre pour le suivi des travaux (architectes par exemple). A la suite de cette réunion il a rédigé une lettre d'appui précisant l'urgence des travaux pour assurer le maintien de la population et le besoin de financements supplémentaires pour réaliser des travaux pérennes.

L'animatrice s'est rapprochée de la propriétaire et du fils de la propriétaire afin d'organiser une réunion pour discuter de l'avenir de ce projet. Cependant, ces derniers ne semblent pas intéressés par le projet. Ils seront une dernière fois sollicités pour leur proposer de prendre la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux ou bien de vendre leur bien à la communauté de communes.

### Fiche action 7.1 : Conservation des gîtes à Chauves-souris

Le GCC a ciblé 7 gîtes prioritaires soit 14 propriétaires pour commencer. Ils ont envoyés des courriers aux propriétaires puis relancé par téléphone. A ce jour, le GCC n'a reçu aucune convention signée mais a obtenu des accords oraux de la part de certains

propriétaires. Cette action n'est pas prioritaire pour 2017. Le propriétaire du gîte de Scandulaghju n'a pas souhaité renouveler la convention avec le GCC. Toutefois, le GCC pourra réaliser les suivis chiroptères dans le gîte.

#### Fiche 8 : Amélioration des connaissances du murin à oreilles échancrées

La colonie initiale de murins à oreilles échancrées a déserté le gîte à cause de l'apparition de fourmis prédatrice des jeunes chauves-souris et s'est scindé en deux. Suite à des contrôles sur plusieurs gîtes susceptibles d'avoir accueilli la colonie initiale, il s'avère qu'au moins deux nouveaux gîtes sont occupés : le pont de Pancone et le moulin de lutriani. L'ancienne station de pompage de Casabianda semble également avoir accueilli une partie de la population. Le GCC a proposé de mener une prospection du murin à oreille échancrées sur le site. Cependant, cette action n'est pas prioritaire pour 2017.

#### Fiche action 9 et 10 : Lutte contre les espèces invasives et conserver la ripisylve

Deux actions avaient été inscrites dans le document d'objectif visant les espèces invasives des ripisylves. Suite au travail d'animation réalisé en 2015, le COPIL a décidé d'orienter ces actions vers une action globale de restauration de la fonctionnalité du fleuve via la mise en place d'un plan de gestion. La communauté de communes de l'Oriente a pris la maîtrise d'ouvrage de l'action pour l'élaboration d'un plan de gestion.

Un premier COPIL a été organisé le 24 janvier 2017 pour présenter et valider la phase de diagnostic. A l'issue d'une réunion technique avec la DDTM et le bureau d'étude, il a été convenu de l'organisation d'une réunion publique.



La réunion publique s'est tenue le 23 mai à Aléria en fin de journée, une vingtaine de personnes étaient présentes.

Des ateliers avec les riverains devraient être organisés par le bureau d'étude. L'étude attendue pour fin juin n'est pas finalisée en aout 2017.

#### Fiche action 11 : Conserver les habitats à cistudes d'Europe

Le maintien de la cistude d'Europe sur le site dépend notamment du maintien en eau des canaux de l'embouchure à l'étang Del Sale. Le CPIE Centre Corse a contacté le conseil général en 2014, structure animatrice du site Natura 2000 de l'étang Del Sale, sans réponse de leur part. Cette action n'étant pas prioritaire, aucune relance n'a été réalisée auprès du conseil général à ce jour.

#### Fiche 12 : Suivi des sources, amphibiens et reptiles

Le CEN a réalisé, pour la rédaction du DOCOB, un premier inventaire des sources encroûtantes, reptiles et amphibiens en 2008. Une action avait alors été inscrite pour suivre cet habitat et ces espèces. Il n'a pas été nécessaire de réaliser de suivi en 2017.

#### Fiche 13 : Communication

##### *Lettres d'information*

Deux lettres d'information du site Natura 2000 en format A4 recto-verso sont prévues pour 2017. La première a été réalisée et diffusée dans toutes les boîtes aux lettres du site Natura 2000 en avril 2017. La seconde est prévue pour novembre 2017. Ces lettres rappellent le contexte et les objectifs du site Natura 2000. Elles évoquent les avancées des actions et

mettent l'accent sur quelques actions phares. Ces lettres apportent également aux lecteurs des informations pratiques pour mieux connaître les démarches pour participer à la gestion du site (MAEC, Contrat Natura 2000) et rappellent ce qu'est une évaluation d'incidence et dans quels cadres elles sont réalisées.

### Et l'hydromorphologie d'une rivière, c'est quoi ?

Les variations morphologiques des rivières dépendent d'une part de la **puissance** de leur courant, mais également d'autres paramètres très importants comme l'**érosivité des berges** (nature des matériaux, présence de ripisylve) et l'importance du **transport solide** (lié aux caractéristiques des sédiments disponibles au transport, telles que la granulométrie).

Lors des crues, le cours d'eau dissipe son énergie en transportant des sédiments.

Débit liquide > Débit solide = Erosion  
Débit solide > Débit liquide = Dépôt

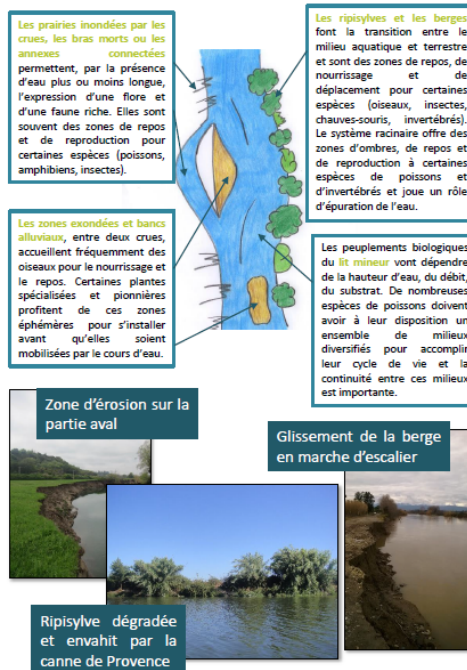
S'il y en a trop, les **sédiments s'accumulent**.

Ces variations morphologiques nécessitent que le cours d'eau dispose d'un **espace de liberté** où il pourra mobiliser des matériaux, éroder, déposer des sédiments, dissiper de l'énergie ou en gagner pour assurer une **dynamique fonctionnelle du système dans le temps**.

Les cours d'eau assurent par ailleurs des **fonctionnalités écologiques supports**. De nombreux habitats, propices à l'accomplissement des cycles de vie de multiples espèces faunistiques et floristiques, résultent de la dynamique du cours d'eau.

### Le cas du bas Tavignanu

Le Tavignanu par manque de matériaux à charrier creuse dans son lit et ses berges pour retrouver un équilibre. Ce processus, amplifié par les phénomènes de crues, entraîne une augmentation de la puissance du cours d'eau, des glissements de berges, une augmentation du lit mineur et une modification de la végétation.



### Réunion publique : plan de gestion

Afin de vous présenter la première phase du plan de gestion et d'ouvrir la discussion sur la suite du projet (orientations et préconisations de gestion) **nous vous convions à une réunion publique :**

**Le mardi 23 mai  
17h30  
à Aléria  
Maison des associations**

Nous comptons vivement sur votre présence.  
En vous remerciant de votre implication.



### Contacts

CPIE Centre Corse – A Rinascita  
Violette Foubert  
07 88 17 77 98  
vfoubert@cpi-centre-corse.fr

DDTM de Haute-Corse  
Eric Guyon  
04 95 32 92 76  
eric.guyon@haute-corse.gouv.fr



PEFC 10-22-2007 / Certifié PEFC / pefc-france.org

### BASSE VALLÉE DU TAVIGNANU

LETTRE D'INFORMATION DU SITE NATURA 2000  
FÉVRIER 2017

### Editorial

Un plan de gestion est en cours d'élaboration et sera finalisé à la fin du printemps 2017. La première phase de diagnostic a été présentée puis validée par le maître d'ouvrage et le comité de pilotage le 24 janvier 2017.

Cette première phase du plan de gestion fait l'état des lieux et décrit le contexte écologique du site ainsi que le fonctionnement hydro-morphologique du cours d'eau.

De grands enjeux et orientations de gestion ressortent : maintien ou restauration de ripisylves, envahissement par la canne de Provence, érosion des berges, inondations et embâcles.

Le rapport est disponible sur le site internet :  
<http://cpi-centre-corse.fr/activites/environnement/accompagnement-des-territoires-2/site-natura-2000-basse-vallee-du-tavignanu/>

La cellule d'animation  
du site Natura 2000

### *Facebook*

Une page facebook est mise à jour régulièrement avec les informations concernant le territoire. Cette page est suivie par 250 personnes.

### *Sortie nature*

Une sortie nature « découverte du Tavignanu » est prévue pour octobre 2017.

### *Sentier de randonnées*

L'animatrice a prospecté en mars 2017 l'ensemble des sentiers le long du Tavignanu pouvant être valorisé en sentier de découverte du site et mis en avant les avantages et inconvénients de chacun. Sur 5 sentiers, deux pourraient faire l'objet d'une valorisation. L'animatrice doit approfondir l'étude pour proposer une boucle.

### *La charte N2000*

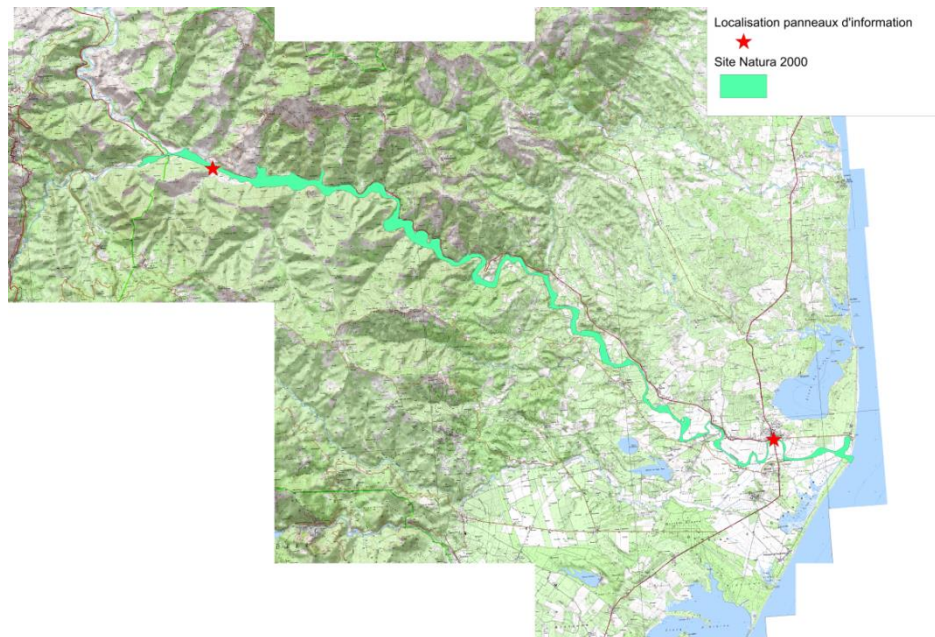
La charte Natura 2000 a été signée par le club nautique d'Aléria.

### *Points informations*

Des panneaux de format 1m x 0,80m recto-verso ont été réalisés et installés au premier trimestre 2015. Ces panneaux sont positionnés à deux endroits clés le long du Tavignanu. Ils présentent le dispositif Natura 2000 ainsi que les espèces et habitats patrimoniaux que l'on peut rencontrer sur le site. Ces panneaux ont pour objectifs d'informer les usagers de la présence d'un site Natura 2000, des conséquences que cela entraîne, du contexte, des enjeux et de la richesse du site. Ils permettent également de sensibiliser les usagers et de les inciter à respecter et à conserver le site. A Aléria, le panneau installé à la base nautique sert également de support pédagogique pour les scolaires et d'information pour les touristes kayakistes. Les textes et illustrations ont été fournis par le CPIE Centre Corse, un prestataire a travaillé sur la mise en page et la fabrication des panneaux.



## Localisation des panneaux d'information :



Une plaquette d'information du site a été réalisée en 2016. Celle-ci présente, en trois volets, le site, les enjeux et les bonnes pratiques à mettre en place pour préserver les espèces et habitats d'intérêt communautaire. Cette plaquette a été éditée en 2000 exemplaire et financée à 80% par la DDTM et 20% par le CPIE Centre Corse. Celle-ci a été distribuée dans toutes les communes du site, les campings et autres structures d'accueil.

### La démarche Natura 2000

En application des Directives Européennes « Oiseaux » (1979) et « Habitats » (1992), l'Europe s'est lancée dans la réalisation du réseau Natura 2000 dont les objectifs sont la préservation de la diversité biologique et la valorisation du patrimoine naturel tout en conciliant des préoccupations économiques, sociales et culturelles.

La France a choisi de privilégier la concertation et la contractualisation pour la gestion de ses sites. Les acteurs volontaires peuvent s'engager à mener des actions en faveur de la conservation de la biodiversité.

La Corse compte 89 sites Natura 2000 ce qui représente 15,30 % du territoire insulaire.

Une structure animatrice est désignée et s'engage à assurer la mise en œuvre des actions inscrites dans un document d'objectifs en concertation avec l'ensemble des acteurs du site.

Le site Natura 2000 « Basse vallée du Tavignanu » compte 770 hectares longeant le Tavignanu depuis la confluence avec le Vecchio jusqu'à la mer.

Il traverse 9 communes : Venacu, Nuceta, Erbaghjolu, Fucichja, Altiani, Piedicorti-di-Caghju, Ghjuncaghju, Antisantì et Aleria.

Graphisme et impression : Eleven Design - 04 95 35 43 39  
Illustrations : G. Dominici

### Les outils du site Natura 2000

#### Les évaluations d'incidences

Unique aspect réglementaire de la politique Natura 2000 française, l'évaluation des incidences a pour but de vérifier la compatibilité d'une activité avec les objectifs de conservation du site Natura 2000 sur lequel elle s'exerce.

Si vous avez un projet en site Natura 2000, contactez la structure animatrice pour savoir si vous êtes soumis à évaluation d'incidence.

#### La charte Natura 2000

Elle vise à sensibiliser et impliquer les propriétaires dans la préservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire. Elle liste des engagements et des recommandations par types de milieux et par types d'activités.

Signez la charte pour témoigner de votre implication pour le Tavignanu !

#### Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

Ces mesures sont destinées aux agriculteurs. Le signataire s'engage à respecter un cahier des charges qui vise à la préservation des espèces et milieux naturels. L'Office du Développement Agricole et Rural de la Corse est en charge de l'instruction des dossiers. D'autres mesures du Programme de Développement Rural de Corse peuvent être appliquées en site Natura 2000, si vous avez un projet, contactez la structure animatrice.

#### Contacts et liens utiles

Structure animatrice :  
CPIE Centre Corse - A. Rinascita  
7 rue du colonel Feracci 20250 CORTE  
Tél : 09 64 40 84 65 - eMail : [contact@cpi-centrecorse.fr](mailto:contact@cpi-centrecorse.fr)

Document d'objectifs et charte Natura 2000 disponibles sur [www.cpie-centrecorse.fr](http://www.cpie-centrecorse.fr)

Evaluation d'incidence : [www.haute-corse.gouv.fr](http://www.haute-corse.gouv.fr)  
ODARC : [odarc@odarc.fr](mailto:odarc@odarc.fr) / 04 95 30 95 30

### Le site — Natura 2000 de la basse vallée du TAVIGNANU

Suivez le fil du Tavignanu, à la rencontre d'une faune et d'une flore d'exception...



**Per salvà a natura : scoprite u sapè fà di u Tavignanincu**  
**Au cœur de la basse vallée du Tavignanu on y trouve et on protège...**



**Les sources pétrifiantes**  
Ces sources d'eau calcaire à formation de tuf abritent une flore très spécifique et sont très sensibles à la qualité de l'eau.  
> Limiter les rejets polluants et organiques.  
> Maintenir la végétation et la faune associées aux sources.  
> Éviter les modifications importantes du sol à proximité.



**Le petit rhinolophe**  
Cette chauve-souris est vulnérable face à la dégradation des gîtes abandonnés. Elle est également sensible au dérangement lors des périodes de reproduction (juin-juillet) et d'hibernation (de septembre à avril).  
> Conserver des accès à des combles ou greniers inutilisés.  
> Maintenir en bon état les pagliaghju.  
> Utiliser des produits non toxiques pour traiter les charpentes.



**Les orchidées**  
La vallée du Tavignanu regroupe 25 espèces d'orchidées dont 5 sont protégées.  
> Pratiquer une fauche tardive des prairies (à partir de septembre).  
> Limiter l'usage des phytosanitaires.



**La tortue d'Hermann**  
Cette tortue terrestre fréquente les paysages mêlant prairies, maquis denses et forêts.  
> Maintenir des espaces ouverts.  
> Éviter les travaux de débroussaillage du 1er mars au 1er septembre et garder une hauteur de coupe à 15 cm du sol.



**La cistude d'Europe**  
Cette tortue aquatique prend ses baignades sur les troncs d'arbres flottants et les branches basses proches de l'eau.  
> Rester tant que possible à 1,5m des berges et éviter de débarquer ou de stationner dans les zones de présence de la cistude (20 derniers km du fleuve) du 15 mai au 15 juillet.  
> Laisser la végétation aquatique et les bois morts à la surface de l'eau.



**Les guépriers d'Europe**  
Les guépriers viennent faire leur nid dans les prairies sèches et les berges du Tavignanu.  
> Éviter les mouvements incessants autour des nids de mai à août.  
> Conserver les parois sablonneuses sur les berges et favoriser le pâturage des ovins dans les prairies.



**L'alose feinte**  
Tous les ans, l'alose feinte remonte le Tavignanu pour se reproduire. Elle fraie dans le sable grossier des berges en aval du barrage de Cardiccia jusqu'à la confluence du Corsigliese.  
> Ne pas entraver la migration de l'alose.  
> Éviter de piétiner dans le fleuve en période de reproduction de l'espèce (du 15 avril au 15 juillet).



**Les discoglosses corses et sardes**  
Ces amphibiens vivent dans les prairies et forêts proches du Tavignanu et viennent se reproduire dans le fleuve.  
> Conserver les plans d'eau.  
> Conserver des berges végétalisées.



**Les ripisylves**  
Les arbres sur les berges du fleuve ont un rôle fondamental dans la vie des rivières (épuration des pollutions, limitation de l'érosion, prévention des inondations, abris pour la faune...).  
> Maintenir un linéaire continu d'arbres, d'essences et de strates diverses.  
> Éviter les coupes rases et maintenir les vieux arbres.  
> Limiter l'expansion de la canne de Provence et de l'ailante.

Article de presse 2017

## Les aloses en résistance entre mer et rivière

Certes, c'est la bonne vieille truite qui motive tout pêcheur qui se respecte dans les cours d'eau de Corse, mais les plus assidus sur les berges ont certainement eu droit à ce spectacle presque féérique que constitue la remontée des aloses sur les sites d'eau douce les plus propices à la ponte et à la reproduction. La scène est malheureusement plus rare aujourd'hui.

Cette espèce amphibiotique qui supporte un changement de salinité de l'eau est celle d'un poisson qui vit en mer et se reproduit en rivière. Elle est classée "vulnérable", inscrite sur les listes rouges mondiale, européenne et française. Réglementée au niveau international, elle figure aussi sur la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire français, y compris en Corse où l'évolution du lit de sa rivière de prédilection ne lui a pas été vraiment favorable.

Bien que la remontée des aloses ait été observée sur d'autres cours d'eau du versant oriental de l'île, le Tavignani a toujours été, en effet, le jardin de l'alose feinte (Alosa fallax). "On l'a vu remonter jusqu'au niveau de l'aérodrome de Corte", confie Antoine Orsini, hydrobiologiste à l'université de Corse. C'était avant la construction de la microcentrale de Ghjuncaghju, une vingtaine de kilo-



L'alose feinte peine aujourd'hui à se reproduire dans le Tavignani, son jardin de prédilection. / PHOTO Y. GOUGUENHEIM / ASSOCIATION MRM.

mètres en aval. Un obstacle pour l'alose sur le chemin de la reproduction de printemps, et ce malgré la présence de passes à poissons sur ce type d'équipement. "Contrairement à ce que laisse croire sa taille toujours considérable, l'alose est moins forte musculairement que la truite. Sa vitesse de nage est donc un handicap dès qu'il s'agit de franchir cette passe", explique Fran-

cois Colonna, doctorant à l'Université de Corse et technicien à la Fédération interdépartementale de la pêche.

### Sans parler d'endémisme, une espèce corse singulière

Mais la grande retenue d'eau n'est pas la seule entrave. L'exploitation des berges, les gravières et autres

activités de nature à bouleverser la configuration du lit d'une rivière réduisent d'autant plus l'aire de répartition de l'alose et son territoire de reproduction. "Dans le Tavignanu, précise Antoine Orsini, ça représente un potentiel d'une trentaine de kilomètres". D'où l'intérêt de trouver le moyen d'aménager la retenue d'eau où la seule passe à salomonide ne permet plus à l'alose d'at-

teindre ses frayères d'autrefois. "Je viens d'assister à une réunion du service interdépartemental de l'Agence française pour la biodiversité, glisse François Colonna. Visiblement, avec l'ensemble des partenaires, il y a une vraie dynamique autour de la microcentrale de Ghjuncaghju pour faire en sorte que ce poisson puisse passer et remonter. Il existe également une volonté d'approfondir les études

sur la génétique". Une démarche qui situerait l'enjeu bien au-delà des seules mesures propices à une meilleure reproduction.

Une forte divergence génétique a, en effet, été constatée entre les aloses du Tavignanu et celles du pourtour méditerranéen. L'isolement de l'insularité aurait fait son effet.

La poursuite des études génétiques vise à confirmer cette thèse. "On ne peut aller jusqu'à dire qu'il s'agit d'une espèce endémique à la Corse, tempère Antoine Orsini, mais on peut parler sans risquer d'être contredit, d'une alose particulière". La sauvegarde de l'espèce prend, dès lors, tout son sens. Sa seule présence (avec toutefois quelques espèces d'amphibiens) a d'ailleurs justifié le classement en zone Natura 2000 de la partie basse du Tavignani au caractère remarquable que la partie haute.

Entre l'embouchure d'Aléris et le pont d'Altiani, l'alose feinte semble devenir le fleuron de la biodiversité. Les menaces qui pèsent encore sur sa survie auraient également pesé dans la balance le jour où il a fallu trancher sur le devenir du projet d'un centre d'enfouissement à Ghjuncaghju. Lors de sa visite sur place, Ségolène Royal n'aurait pas été insensible à l'argument.

NOËL KRUSLIN



#### Fiche action 14 : Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage de Cardiccia

Cette action prioritaire vise à restaurer la continuité écologique du fleuve notamment favorable à l'une des espèces qui a justifié la désignation du site : l'alose feinte. La société Hydrowatt a signé un bail avec la commune de Giuncaggu afin de gérer la micro-centrale à partir de juin 2016. Le Tavignanu est en liste 2 et dans le cadre du renouvellement de la demande d'autorisation d'exploitation, la société Hydrowatt doit mettre aux normes la micro-centrale vis-à-vis de la continuité écologique. Une étude préalable a été lancée dès 2016 par la DDTM pour connaître l'intérêt de réaliser des travaux pour l'alose feinte sur cette micro-centrale ainsi que les possibilités d'aménagement. L'animatrice a suivi les avancées de cette étude, des réunions du COPIL se sont notamment tenues en mars 2017 et en juillet 2017.

#### Fiche 15 : Suivi du petit rhinolophe

Le GCC a mené en 2014 un suivi des gîtes à petits rhinolophes. Six ans après un nouveau bilan s'imposait. Trois jours de prospections ont été nécessaires pour retrouver les différents gîtes ayant accueilli au moins un petit Rhinolophe. En 2014, 474 petits Rhinolophes ont été recensés ce qui montre que la population arrête de décliner et amorce une lente augmentation des effectifs. La restauration des gîtes majeurs reste impérative pour confirmer cette tendance. Aucun suivi n'est nécessaire en 2017.

#### Fiche action 18 : Protection règlementaire du site

Afin de protéger le site Natura 2000 et les espèces présentes des dégradations et dérangements liés aux navigations à moteurs. Un projet d'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope a été monté. Un dossier rédigé par le CPIE Centre Corse a été transmis à la DDTM en 2016 avec un diagnostic du site, un argumentaire et un projet d'arrêté. Cette action n'est plus prioritaire en 2017.

### Fiche 19 : Etude de l'intérêt des ripisylves pour les chiroptères

Le GCC a mené en 2015/2016 une étude (financée à 80 % par la DDTM) sur l'intérêt des ripisylves pour les chiroptères en tant que bio-indicateur. L'objectif est également d'évaluer l'impact des espèces végétales à caractère envahissant sur l'activité des populations. Pour cela, l'étude a prévu d'une part, l'utilisation de détecteurs ultrasons à enregistrement automatique, installés sur des secteurs définis pour répondre aux objectifs, et d'autre part l'emploi de détecteurs à écoute instantanée permettant de réaliser des transects nocturnes.

Les résultats de cette étude montrent que globalement l'activité des chiroptères est 2 fois plus importante dans les zones où les ripisylves sont en bon état (formées d'arbres locaux, frênes, saules, peupliers...) que dans les zones de ripisylves dégradées (avec présence de canne de provence). Les populations chassant sur les ripisylves en bon état sont plus spécialisées (*Myotis* sp.) que celles présentes à l'embouchure (voir rapport d'étude). Le programme LIFE s'appuie notamment sur cette étude.

## 2.2. Synthèse

Le tableau suivant présente la synthèse des actions menées pour la gestion des habitats et des espèces jusqu'à décembre 2017 :

| Fiche   | Contrat/Convention/Action                             | Bénéficiaire/Acteurs concernés                            | Montant  | Date de signature                         | Action prévue                                                                                 | Habitats/espèces concernées                | Surface ou nombre     | Temps d'animation en 2016 (hrs) | Avancement                                                                                                                                                                                                                                                      |
|---------|-------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 3       | Gestion des parcelles à orchidées                     | ACMO/Propriétaires                                        | 5 800 €  | Deuxième semestre 2015                    | Débroussaillage, arrache de ligneux, pose d'exclos                                            | Orchidées, tortue d'Hermann                | 28 607 m <sup>2</sup> | 0                               | L'ACMO a reçu une convention signée de la part d'un propriétaire d'une parcelle. Elle attend le retour des deux propriétaires de l'autre parcelle. Elle réalisera la demande de subvention auprès de la DDTM ensuite.                                           |
| 5 et 6  | Gestion des parcelles à tortue d'Hermann              | Exploitants/OEC/ODARC                                     | -        | Prévu 2017                                | Signature MAEC, débroussaillage                                                               | Tortue d'Hermann                           | ?                     | 0,5                             | Prise de contact avec l'agent pastoraliste de l'OEC. Aucune MAEC signée en 2017.                                                                                                                                                                                |
| 7       | Restauration des gîtes à chauves-souris               | CEN Corse/propriétaire/ABF                                | 35 000 € | Été 2012                                  | Restauration gîte, changement de toiture et deux poutres                                      | Gîte à chauves-souris/petit Rhinolophe     | 1                     | 1                               | Le propriétaire doit être contacté pour solliciter une nouvelle maîtrise d'ouvrage. Les travaux sont estimés à 35 000 €.                                                                                                                                        |
| 7.1     | Restauration des gîtes à chauves-souris               | GCC/Propriétaires                                         | 4 390 €  | Deuxième semestre 2015                    | Restauration gîte                                                                             | Gîte à chauves-souris/petit Rhinolophe     | 24 gîtes              | 0,5                             | Le GCC a contacté 14 propriétaires concernant 7 gîtes prioritaires. Ils n'ont obtenu aucun retour de convention signée mais seulement des accords oraux. Le propriétaire du gîte de scandalaghju n'a pas renouvelé la convention.                               |
| 9 et 10 | Restauration de la fonctionnalité du fleuve           | Communauté de communes/Agence de l'eau/OEC/DDTM/Riverains | 80 750 € | Etude lancée en juin 2016                 | Mise en place d'un plan de gestion                                                            | Ripisylves, milieux aquatiques, berges     | 40 Km de cours d'eau  | 6                               | Biotope et Cereg sélectionné pour la réalisation de l'étude. Lancement de l'étude lors du COPIL le 2 juin 2016. Premier COPIL en janvier 2017. Résultats prévus pour juin 2017 non finalisés.                                                                   |
| 1       | Extension du site Natura 2000                         | ACMO/GCC/Communes                                         | -        | Aucun                                     | Extension du site Natura 2000                                                                 | Orchidées et chauves-souris                | 416 Ha                | 1,5                             | Seulement deux communes ont répondu : Noeta positivement et Giuncaggu négativement. La DREAL relance l'action pour 2017. Dossier envoyé à la DDTM.                                                                                                              |
| 2       | Statut de protection d' <i>Ophrys eleonorae</i>       | CBNC                                                      | -        | -                                         | Protection régionale pour <i>Ophrys eleonorae</i>                                             | <i>Ophrys eleonorae</i>                    | -                     | 0                               | Liste rouge régionale validée en juillet 2015. <i>Ophrys eleonorae</i> inscrite en espèce "critique d'extinction" pour la Corse.                                                                                                                                |
| 11      | Conserver les habitats à cistude d'Europe             | CG                                                        | -        | -                                         | Mise en place d'un APPB                                                                       | Cistude d'Europe                           | -                     | 0                               | Un projet d'APPB a été soumis à la DDTM fin 2015.                                                                                                                                                                                                               |
| 14      | Restauration de la continuité écologique du Tavignanu | Hydrowatt/DDTM/Agence de l'eau                            | 25 000 € | Etude préalable finalisée en juillet 2017 | Nouveau gestionnaire de la micro-centrale Hydrowatt + Tavignanu en liste 2 -> mise aux normes | Alose feinte, anguille d'Europe, truites   | 1 micro-centrale      | 3                               | Etude préalable lancée par la DDTM pour connaître l'intérêt d'aménager la micro-centrale pour l'aloise feinte et les aménagements possibles. Hydrowatt réalisera les études adéquates et les travaux en fonction des résultats. Etude finalisée en juillet 2017 |
| 18      | Protection réglementaire du site                      | Communes                                                  | -        | -                                         | Mise en place d'un APPB                                                                       | Cistude d'Europe, amphibiens, alose feinte | 40 Km de cours d'eau  | 0                               | Projet rédigé et soumis à la DDTM.                                                                                                                                                                                                                              |

### **2.3.    *Animation des MAET***

Le nouveau PDRC a été validé en 2015 mais aucun exploitant sur le site N2000 n'a contractualisé de MAEC en 2017. La nouvelle programmation dispose d'une mesure concernant les tortues d'Hermann dans les prairies de fauches.

## **3.    *Évaluation des incidences des projets***

### **3.1.    *Les projets***

Un projet de Centre d'Enfouissement des déchets ultimes a été déposé en début d'année 2016. Celui-ci se situe, en partie, sur le site Natura 2000 au niveau du hameau de Casaperta. Une étude d'impact et une évaluation d'incidence ont été réalisées dans ce cadre. Ce projet a soulevé de vives contestations de la part des riverains et un collectif contre le projet s'est formé : Tavignanu Vivu. Une enquête publique s'est déroulée jusqu'en avril 2016 et l'enquêtrice a fait remonter la conclusion de l'enquête allant contre le projet de CET. Un arrêté préfectoral a refusé fin 2016 le projet.

Une entreprise a déposé un dossier d'autorisation pour la création d'une aire de décollage et d'atterrissage de para-moteurs à proximité du site N2000. L'animatrice a accompagné le porteur de projet pour l'élaboration du dossier d'évaluation d'incidence. Celui-ci a été transmis à la DDTM puis reçu favorable.

### **3.2.    *Mission de l'animateur***

L'animatrice s'est tenue informée du déroulement des études d'impacts, évaluation d'incidence et études complémentaires. Elle a communiqué l'ensemble des informations concernant les enjeux sur le site, a rappelé le rôle non réglementaire (exceptées les évaluations d'incidence) d'un site Natura 2000 et a suivi les actions du collectif.

L'animatrice veille à la réalisation de projet sur le site Natura 2000 et à la réalisation d'évaluation d'incidence si besoin. Elle communique également auprès des usagers sur la liste locale 2.

#### **4. Participation à la vie du réseau Natura 2000**

L'animatrice du site Natura 2000 s'est rendu à la « journée des animateurs Natura 2000 » en Corse. Cette journée organisée fin mai 2017 à Sainte Lucie de Porto-Vecchio était l'occasion d'échanger et de mutualiser les expériences sur la gestion des sites Natura 2000. Elle était également l'occasion de renforcer le réseau en Corse.

#### **5. Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site**

L'animatrice Natura 2000 a participé à la présentation de la GEMAPI à l'ensemble des intercommunalité de Haute-Corse organisée par la DREAL et l'Agence de l'eau. L'animatrice participe également aux actions de l'ONEMA sur le site (pêche scientifique).

#### **6. Gestion administrative**

- Un comité de pilotage se tiendra en octobre/novembre 2017

L'ordre du jour sera :

- Présentation des actions en cours et prévues sur l'année 2017
- Point d'avancement de la candidature LIFE
- Discussion des actions pour l'année 2018
- Questions diverses